

Précautions sanitaires en temps de CoViD-19 par section sportive Reprise d'activité sportive - 2020-21

judo, ju-jitsu et taïso

- L'encadrement porte un masque en permanence ;
- Un registre des présences au dojo est tenu (dirigeants et accompagnants compris) pour assurer un suivi des éventuels foyers de contamination ;
- Les judokas de plus de dix ans doivent conserver leur masque dans le vestiaire, dans les circulations et jusqu'au dojo. Ils le rangent dans un sac plastique, lui-même rangé dans un sac personnel où sont rassemblées toutes les affaires. Ce sac contient une gourde individuelle, des mouchoirs, du gel hydro alcoolique et le sac pour le masque. Ce sac doit être accroché aux porte-manteaux (si possible) ;
- L'encadrement et les élèves veillent, avant de se rendre aux cours, à s'être douchés chez eux, cheveux lavés (et attachés lorsqu'ils sont longs), ongles coupés, et porter un judo-gi propre ;
- Les cours se terminent dix minutes plus tôt afin d'éviter que les groupes se croisent. Les enseignants vont chercher et accompagnent les enfants au vestiaire ;
- Le temps de présence dans les vestiaires doit être le plus court possible. Pas de douche dans le gymnase mais chez soi ;
- Il est obligatoire de porter des zoori (chaussons) pour se déplacer du vestiaire au dojo (ses propres zoori !) ;
- On ne porte pas de bijoux, de bracelets ou de montre pendant le cours ;
- L'entrée dans le dojo s'effectue par la porte du milieu en empruntant les escaliers des vestiaires 5 à 8. La sortie du dojo par la porte de l'extrémité et empruntent l'escalier se rendant aux vestiaires 1 à 4 ;
- Un nettoyage au savon ou une désinfection des mains et des pieds au gel hydro alcoolique est obligatoire à chaque montée sur le tatami. L'enseignant fournit le gel hydro alcoolique si nécessaire ;
- Les accompagnants ne sont pas autorisés à rester dans le dojo (sauf pour les deux premiers cours des enfants de 4-5 ans). Afin d'éviter d'encombrer les escaliers, ils attendent les enfants au vestiaire ;
- Il n'y aura plus de prêt de judo-gi et ceintures par le club. Un élève ayant oublié son équipement ne sera pas admis sur le tatami et devra rentrer chez lui ou rester sur le banc dans le dojo ;
- Pour toute question relative aux conditions sanitaires de la reprise au judo, les adhérents peuvent contacter la FFJDA (fédération française de judo), du lundi au vendredi de 9h à 19h, **au numéro vert : 01 40 52 16 52** ;
- Chaque adhérent ou responsable légal (pour les mineurs) doit signer l'acte d'engagement responsable, faute de quoi son inscription au judo sera invalidée.

Documents à remplir ou à fournir lors de l'adhésion :

- bulletin d'adhésion ;
- photo d'identité ;
- certificat médical ou attestation cerfa https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15699.do
- formulaire RGPD et conditions générales d'inscription ;
- acte d'engagement responsable en temps de CoViD-19 - reprise saison sportive 2020-2021 ;
- précautions sanitaires spécifiques à la capoeira ;
- éventuellement, formulaire contenant les instructions pour l'accompagnement des mineurs ;

Paris, le :

Signature :